

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1531

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 82

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« ou »,

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de garantir la prise en compte effective d'objectifs ESG (Environnement, Social, Gouvernance) par les acteurs financiers dans une période où la sortie de crise doit s'orienter vers des investissements conformes au développement durable. Il s'agit d'éviter de la part des acteurs une application alternative des trois catégories de critères (sociaux, environnementaux et gouvernance) que l'usage de la conjonction « ou » pourrait provoquer.